

Résumé – Union des écrivaines et des écrivains québécois

L'Union des écrivaines et des écrivains québécois souhaite attirer l'attention du gouvernement, de la cadre des consultations sur le renouvellement de la Politique culturelle, sur les mesures qu'il pourrait prendre pour améliorer les conditions de pratique des écrivains québécois et promouvoir la littérature québécoise auprès du public, et plus particulièrement dans les établissements d'enseignement.

Dans son mémoire, l'UNEQ aborde les enjeux du soutien public à la création littéraire, de la reconnaissance professionnelle de l'écrivain, du droit d'auteur, de la place de la littérature québécoise dans l'enseignement et de son rayonnement à l'étranger, de la diversité culturelle, de la place de l'écrivain et de sa rémunération dans le monde numérique et de l'importance de soutenir les associations régionales d'auteurs. Elle formule les recommandations suivantes :

1. Reconnaître l'écrivain comme un acteur économique essentiel dans l'écosystème du livre.
2. Modifier la Loi sur le statut de l'artiste S-32.01 de manière à obliger artistes et diffuseurs, en l'occurrence écrivains et éditeurs, à élaborer et conclure une entente collective. Modifier la Loi 51 pour y inscrire les obligations des éditeurs édictées dans la Loi S-32.01.
3. Inscrire dans la Politique culturelle le principe de juste rémunération des créateurs et demander à l'Assemblée nationale de réitérer son engagement à cet égard. Reconnaître le rôle que jouent les sociétés de gestion collective dans l'accessibilité aux œuvres et la rémunération des artistes
4. Augmenter le budget du CALQ de manière à bonifier l'enveloppe dévolue aux créateurs.
5. Doter la SODEC d'outils pour mieux défendre les intérêts des artistes auprès des entreprises culturelles qu'elle soutient.
6. Intervenir afin de règlementer les activités touchant la diffusion de contenus culturels québécois dans l'univers numérique en privilégiant les modèles de gestion collective.
7. Assurer la présence de la littérature québécoise à l'étranger en développant des partenariats continus.
8. Reconnaître l'importance de l'école comme lieu d'initiation à la culture et à la lecture.
9. Apporter un soutien accru aux bibliothèques scolaires en les dotant de ressources adéquates et en exigeant une reddition de comptes rigoureuse.
10. Apporter une aide récurrente aux associations régionales d'auteurs pour assurer leur pérennité et leur bon fonctionnement et mettre sur pied un réseau de diffusion d'activités littéraires d'une région à l'autre.
11. Apporter un soutien conséquent aux initiatives favorisant l'intégration et la promotion des écrivains de la diversité et des écrivains autochtones.